

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Fonds VMRR pour le développement du vélo »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : **X** / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

**T301 Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région
en modernisant les infrastructures**

En décembre 2024, la majorité régionale a décidé de façon unilatérale de couper drastiquement dans les dépenses de fonctionnement et de renoncer à développer des services publics régionaux concernant la mobilité. Pourtant, ces derniers sont indispensables pour atteindre les objectifs de report modal fixé dans le SRADDET, nous proposons la création d'un fonds vélo grâce aux recettes du versement mobilité régional rural qui permettra de poursuivre des mesures du plan « ambition vélo » adopté lors du vote du Budget primitif de 2024

- Mesure 1 : l'AMI déploiement d'une flotte de vélos location de courte durée dans un nombre limité de gares.
- Mesure 2 : Equipement de l'ensemble des gares et équipement des points d'arrêts routiers des lignes régulières et scolaires en stationnement vélos sécurisé
- Mesure 3 : Cofinancement d'itinéraires sécurisés en rabattement vers les gares et points d'arrêts routiers du réseau Aléop
- Mesure 4 : De nouvelles modalités d'emport vélo à bord des services Aléop (cars et trains)
- Mesure 5 : Des stationnements vélo sécurisés dans tous les lycées
- Mesure 6 : Des aménagements cyclables sécurisés depuis et vers les lycées
- Mesure 8 : Des autoroutes du vélo : 50% de nos itinéraires cyclables touristiques en site propre
-

Ajouter :

D'ajouter le paragraphe suivant

Déployer un service de location de vélos courte durée dans les gares

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) autorise la Région (article L 1231-3 du code des transports), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité régionale, à organiser des services relatifs aux mobilités actives. Ainsi, la Région souhaite déployer un nouveau service de location de vélos de courte durée autour des gares régionales. Elle déploiera en 2025 dans les gares sélectionnées la mise en œuvre d'un dispositif dont l'objectif est d'une part de proposer une alternative complémentaire à l'emport des vélos dans les trains et d'autre part d'offrir un service permettant de réaliser l'ensemble du trajet intermodal train/vélo en ayant recours à des modes de déplacements décarbonés.

Ce service viendra compléter la palette de solutions soutenues par la Région (TAD, covoiturage) et l'enjeu est de permettre d'apporter une solution de transport pour les derniers kilomètres à parcourir.

Les EPCI seront concertés et associés à ce déploiement, notamment au travers des contrats opérationnels de mobilité.

ET d'ajouter

Je vous propose d'inscrire, en autorisation d'engagement de 1 000 000€, de 15 000 000 € en autorisation de programme



Lucie Etonno
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Matthias Travel
Conseiller régional
du groupe L'écologie ensemble